



## UNE NOUVELLE ÈRE DE COMMERCE INTERNATIONAL

Au cours des 50 dernières années, l'économie mondiale a connu une transition aussi fondamentale que celle suscitée par la révolution industrielle. Les mouvements de capitaux, de

biens, de services et d'information se sont accélérés, marquant le début d'une nouvelle ère de relations commerciales entre les pays.

Au début, ces relations étaient régies par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), établi en 1948 par 23 nations commerçantes. Après plus de 50 ans et huit séries de négociations, les tarifs industriels moyens sont passés de 40 % à moins de 4 % — et le volume des échanges commerciaux internationaux a été multiplié par 100.

Toutefois, l'interdépendance économique croissante des pays et la complexité grandissante du commerce international ont rendu nécessaires l'établissement de nouvelles règles de base et la création d'une nouvelle organisation pour les gérer. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été créée en 1995 par 128 pays et compte maintenant 146 membres.

L'objectif de l'OMC consiste à veiller à ce que les échanges s'effectuent de façon ordonnée, libre, équitable et prévisible. L'OMC gère les accords commerciaux, règle les différends commerciaux, sert de forum de discussion et de négociation, et aide les pays en développement à participer pleinement aux discussions au même titre que les autres pays membres. Les décisions relatives au programme de négociations et aux accords commerciaux définitifs sont prises par consensus. Les différends commerciaux sont résolus par des groupes spéciaux de règlement des différends qui sont impartiaux.

La Conférence ministérielle, le plus haut organe de décision de l'OMC, est principalement composée des ministres du Commerce de chaque pays membre.

Ces ministres se réunissent au moins une fois tous les deux ans. En novembre 2001, les ministres se sont rencontrés à Doha, au Qatar, et ont lancé une nouvelle série de négociations sur la libéralisation du commerce qui sont en cours à Genève.



## LE « PROGRAMME DE DOHA POUR LE DÉVELOPPEMENT »

La Conférence ministérielle de Doha a permis de réaffirmer l'engagement de la communauté internationale à l'égard de la libéralisation des échanges commerciaux. Le « Programme

de Doha pour le développement » reflète bon nombre des inquiétudes des pays en développement.